Image not found or type unknown

alcool au volant besançon

Par **NICOLISE**, le **10/03/2009** à **17:26**

bonjour je vous rappel les faits de mon histoire
j'ai eu mon permis probatoire le 20 juillet 2005.
arreter par la police le 19 janvier 2008. 0.72mg = 1.44g
3 mois de suspension par la prefecture plus visite medicale
permis recuperé le 21 avril 2008
le policier m'avait dit que je recevrai une ordonnance penale
le 30 jullet 2008 je vais a la prefecture , j'ai mes 12
points.
le 10 mars 2009 toujours pas de sanction de la justice;
je trouve ça bizare!!

Par **razor2**, le **10/03/2009** à **17:33**

Il faut être patient, la justice ne vous a pas oublié...
Ca sera 6 points en moins sur les 12 et l'obligation de faire un stage de sensibilisation à la sécurité routière à vos frais, sans doute une suspension du permis de laquelle il faudra déduire les 3 mois déjà effectués et quelques centaines d'euros d'amende..

Par **antoinnee**, le **20/05/2009** à **21:09**

rappel sur les sanctions

http://www.proteger-monpermis.fr/alcool-au-volant.html

a+

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés